



## Rapport du Président

Commission permanente du  
vendredi 11 décembre 2020

**8<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2020-12-8-3**

**Service instructeur**

DILO - Service bâtiments

**Service consulté**

### **CONSTRUCTION NOUVEAU COLLEGE A KEMBS APPROBATION DU PROGRAMME D'OPERATION**

Résumé : Le principe de construction d'un nouveau collège à KEMBS a été validé par la Commission Permanente dans sa séance du 08 février 2019.

L'objectif du présent rapport est l'approbation du programme définitif de l'opération de construction du nouveau collège de KEMBS élaboré par le Service Bâtiments de la Direction de l'Immobilier et de la Logistique, pour un montant prévisionnel d'opération de 21,60 M€ TTC, valeur fin d'opération en 2024, dont 13 M€ HT de travaux.

Il s'agira également d'acter les indemnités à verser aux trois équipes sélectionnées lors du concours de maîtrise d'œuvre ainsi que le principe de partenariat entre le Département du Haut-Rhin et la Communauté de Communes de Saint-Louis Agglomération pour la construction concomitante du gymnase, à proximité immédiate du collège.

Le Conseil départemental du Haut-Rhin s'est engagé dans une démarche concertée avec ses partenaires, dont notamment l'Education Nationale, pour adapter sa politique en faveur des collèges aux enjeux actuels et créer les meilleures conditions de réussite pour chaque collégien.

L'Assemblée départementale a ainsi validé le 29 décembre 2017 son nouveau Programme Pluriannuel de Modernisation Immobilière des Collèges dont les travaux sont prévus de s'échelonner sur la période 2018-2027.

Par ailleurs, le Département du Haut-Rhin a engagé un travail de pilotage dynamique de la carte scolaire avec tous ses partenaires (collèges et communes) en lien avec la Direction Académique des Services de l'Éducation nationale du Haut-Rhin.

Ce travail de pilotage a permis de mettre en lumière de fortes tensions sur l'agglomération de Saint-Louis, et la Commission Permanente, dans sa séance du 08 février 2019, a acté la construction d'un nouveau collège de 750 places à l'horizon 2024 sur le banc communal de la Ville de Kembs. Cette opération a ensuite été intégrée au Programme Pluriannuel de Modernisation Immobilière des Collèges.

Lors des études de faisabilité de la construction du nouveau collège, le Département a étudié, à la demande de M le Maire de la Ville de Kembs, l'option de la réalisation d'un gymnase à proximité immédiate du nouvel établissement scolaire. Cette option a été retenue, et son financement sera pris en charge par Saint-Louis Agglomération. Le principe d'une co-maîtrise d'ouvrage Conseil départemental/Saint-Louis Agglomération pour ces deux opérations a été retenu par les élus des deux collectivités. Une convention relative à la co-maîtrise d'ouvrage et au financement de ces deux nouvelles constructions permettra de retenir le Département du Haut-Rhin en tant que maître d'ouvrage désigné, de définir la répartition financière et de l'emprise foncière entre les deux Collectivités. Cette convention sera présentée pour approbation lors d'une prochaine Commission Permanente.

Le programme de l'opération, réalisé par le Service Bâtiments de la Direction de l'Immobilier et de la Logistique est déposé sur le bureau de votre Assemblée.

L'opération de construction du collège sera réalisée sur une parcelle de 26 600m<sup>2</sup>, propriété de la Ville de KEMBS, dont le Département se portera acquéreur. Elle est localisée entre Kembs et Kembs Loechlé à proximité de la RD468, à proximité des équipements sportifs et culturels, facilement accessible aux transports en commun. Le gymnase sera construit sur une parcelle attenante, d'une surface de 8 500m<sup>2</sup> à proximité immédiate du projet du nouveau collège.

Le projet porte sur la construction d'un collège de 750 places :

- de type Rez-de-chaussée + 2 étages
- locaux d'enseignement: 5 130 m<sup>2</sup> de surface utile (surface de locaux dans œuvre), soit approximativement 6 600 m<sup>2</sup> de surface de plancher
- 4 logements de fonction : 510 m<sup>2</sup> de surface utile, soit approximativement 600 m<sup>2</sup> de surface de plancher
- Aménagements des espaces extérieurs ; un plateau sportif, un parking bus, un parking personnels, un préau, les espaces imperméabilisés et verts, clôtures ...
- L'implantation du plateau sportif et du parking bus sera étudiée pour permettre une mutualisation entre les besoins du collège et du gymnase

Ses principales caractéristiques seront :

- Des espaces conformes aux exigences pédagogiques actuelles
- Une compacité constructive
- Des performances énergétiques et environnementales au label « Bâtiment à énergie positive & faible impact carbone » (E+C-), au niveau E3 C1.
- Une rationalisation de l'occupation de l'espace foncier
- Des espaces bâtis, système constructif et matériaux mis en œuvre étudiés pour associer évolutivité, innovation et pérennité du bâti.

Planning prévisionnel :

Septembre 2021 : permis de construire

Mai - juin 2022 : préparation de chantier

Juillet 2022 démarrage des travaux (durée 2 ans)

Livraison des locaux pour la rentrée 2024

**Le coût global prévisionnel se décline comme suit :**

**CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COLLEGE A KEMBS**

**TRAVAUX** (valeur octobre 2020) **13 450 000 € HT**

Collège 13 000 000 €HT

Mobilier prévisionnel meublant 450 000 €HT

**PRESTATIONS INTELLECTUELLES** **4 550 000 € HT**

Maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage déléguée, Contrôle Technique, CSPS, CSSI, études préalables, divers diagnostics, indemnités de concours,...)

**SOUS-TOTAL HT : 18 000 000 € HT**

**SOUS-TOTAL TTC : 21 600 000 € TTC**

Valeur estimée fin d'opération (août 2024)

L'opération sera confiée à un maître d'œuvre extérieur, recruté selon la procédure du concours restreint, tel que prévu aux articles R2162-15 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le jury de sélection des candidatures sera le jury du Département du Haut-Rhin, composé conformément aux exigences du code précité. En revanche, un nouveau jury de sélection issue de l'assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace, proposera le lauréat parmi les trois équipes de concepteurs sélectionnées au pouvoir adjudicateur. La prime à verser à chaque équipe ayant remis des prestations conformes au programme de l'opération est fixée à 80 000 € HT maximum.

La désignation du lauréat par le pouvoir adjudicateur est prévue fin du 1er trimestre 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

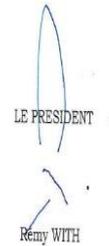
- d'approuver le programme définitif de construction d'un nouveau collège à KEMBS, pour un montant prévisionnel d'opération de 21,6 M€ TTC, valeur fin d'opération en 2024, dont 13 M€ HT de travaux ;

- d'autoriser le versement aux 3 équipes de concepteurs sélectionnées lors du concours restreint de sélection de maîtrise d'œuvre, d'une prime de 80 000 € HT maximum ;

- d'arrêter l'étendue des besoins à satisfaire comme suit :
  - Travaux : 13 000 000 € HT ; Mobilier : 450 000 € HT ; soit un sous-total HT de 13 450 000 € HT;
  - Prestations intellectuelles et divers: 4 550 000 € HT;
  - Représentant un **coût global de 18 000 000 € HT (21 600 000 € TTC)**.
  
- d'acter le principe de partenariat entre le Département du Haut-Rhin et la Communauté de Communes de Saint-Louis Agglomération pour la construction concomitante d'un gymnase, à proximité immédiate du collège, en sachant qu'une convention de co-maîtrise d'ouvrage (Département du Haut-Rhin maître d'ouvrage désigné), définissant la répartition financière et l'emprise foncière entre les deux Collectivités sera présentée pour approbation lors d'une prochaine Commission Permanente.
  
- de m'autoriser à conclure tout contrat ou à signer tout document nécessaire à la construction du nouveau collège à KEMBS, et indispensable à son bon fonctionnement, dès lors que cette signature ne relèvera pas de la compétence de notre assemblée délibérante et des instances dirigeantes de ce collège, et sous réserve que la conclusion de ces contrats soit strictement proportionnée aux besoins du site, conforme aux intérêts départementaux et que les crédits éventuellement nécessaires soient inscrits au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



LE PRESIDENT  
Rémy WITH

Rémy WITH